



## À propos de MultiPrévention

### Foire aux questions

1. MultiPrévention est une association sectorielle paritaire (ASP) pour la santé et la sécurité du travail. Mais qu'est-ce qu'une ASP ?
2. On nous a dit que notre entreprise a droit aux services de MultiPrévention. En quelle honneur ?
3. Faites-vous partie de la CNESST?
4. Que peut faire mon conseiller pour moi ?
5. Comment vérifier si nous faisons partie des entreprises desservies par MultiPrévention?
6. Quels types de services offre MultiPrévention?
7. Combien coûtent les services de MultiPrévention?
8. Si une formation est offerte dans une région autre que la nôtre, peut-on s'y inscrire quand même?
9. Combien coûtent les formations ?
10. Avez-vous un bulletin ou une infolettre ? Comment fait-on pour s'inscrire?
11. Nous avons une mutuelle en prévention. Pourquoi devrions-nous recourir à vos services?

**1- MultiPrévention est une association sectorielle paritaire (ASP) pour la santé et la sécurité du travail. Mais qu'est-ce qu'une ASP?**

Les associations sectorielles paritaires (ASP) sont des organismes créés en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Elles sont autonomes et sans but lucratif. Chacune couvre des secteurs d'activités économiques différents. Toutes les ASP sont administrées par un conseil d'administration paritaire, c'est-à-dire composé de représentants d'associations d'employeurs et de représentants d'associations de travailleurs.

La mission des ASP est de promouvoir la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles auprès des entreprises de leur secteur. Pour ce faire, les ASP fournissent aux entreprises des services de formation, d'information, de conseils et de recherche.

Pour en savoir plus, regardez cette courte [vidéo](#).

**2- On nous a dit que notre entreprise a droit aux services de MultiPrévention. En quelle honneur?**

C'est le [Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail du Québec](#) qui définit les secteurs économiques qui doivent cotiser à MultiPrévention et peuvent se prévaloir de nos services. Ces secteurs économiques sont de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques, les industries de l'habillement, le secteur de l'imprimerie et activités connexes.

**3- Faites-vous partie de la CNESST?**

Non. Dans nos interventions, nous sommes une association autonome, indépendante de la [CNESST](#). Il n'y a pas de lien entre les inspecteurs de la CNESST et les conseillers en gestion de la prévention qui vous visitent. D'ailleurs, MultiPrévention s'engage à la [confidentialité](#) envers ses clients.

#### **4- Que peut faire notre conseiller pour nous?**

Votre conseiller en gestion de la prévention est une personne-ressource à qui vous pouvez vous référer, sans frais additionnels, pour toutes questions entourant la gestion de la prévention. Sa connaissance approfondie des entreprises du secteur manufacturier lui permet de bien vous conseiller et de bien vous orienter dans vos actions en prévention.

Votre conseiller ne fait pas qu'identifier les problèmes, il fait équipe avec vous pour vous aider à trouver des solutions qui sont adaptées à votre réalité. Il peut intervenir dans votre entreprise pour des besoins ponctuels ou encore vous accompagner tout au long de votre démarche visant, par exemple, à développer et à mettre en œuvre votre programme de prévention. Il peut vous mettre en lien avec nos conseillers techniques pour des services nécessitant une expertise particulière : troubles musculo-squelettiques, sécurité des machines, cadenassage, mesure du bruit, analyser la qualité de l'air, ventilation, soudage-coupage, cabines de peinture.

#### **5- Comment vérifier si nous faisons partie des entreprises desservies par MultiPrévention?**

Les employeurs membres de l'ASP cotisent auprès de notre association par l'entremise de la CNESST. Pour savoir si vous cotisez à une ASP, consultez la Décision de classification que la CNESST vous transmet chaque automne. Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec la CNESST au 1 844-838-0808.

#### **6- Quels types de services offre MultiPrévention?**

L'équipe multidisciplinaire de MultiPrévention offre des services de formation, d'information, de conseils et de recherche. Par exemple, vous pourriez y obtenir :

- de l'aide pour identifier vos besoins en santé et sécurité du travail (SST) par souci de conformité (ou autre)

- du soutien pour la recherche de solutions afin de résoudre certaines problématiques en SST
- des conseils pour le démarrage d'un comité SST ou du soutien au comité existant
- une collaboration pour la réalisation et la mise en œuvre de votre programme de prévention
- des conseils pour la mise en place de correctifs requis par la CNESST
- de l'aide pour la sélection d'équipements de protection individuelle
- des outils pour la réalisation d'audits ou d'analyses de risques
- de la formation pour améliorer les compétences en santé et sécurité du travail de membres de l'entreprise en fonction de leur rôle et de leurs responsabilités
- du soutien d'un spécialiste pour :
  - analyser la qualité de l'air et des problèmes reliés à la ventilation
  - détecter la présence de contaminants dans votre milieu de travail (solvants, fumées de soudage, amiante ou autre)
  - évaluer le niveau de bruit dans l'entreprise
  - analyser les facteurs à l'origine de douleurs physiques ressenties par des travailleurs dans le cadre de leur travail et voir comment y remédier
  - implanter un programme de cadenassage ou le consolider
  - sécuriser vos machines de même que certaines tâches comme le soudage et le coupage

## **7- Combien coûtent les services de MultiPrévention ?**

Les associations sectorielles paritaires comme MultiPrévention sont financées par une cotisation spécifique prélevée par la CNESST auprès des entreprises de nos secteurs. C'est pourquoi la plupart des services de MultiPrévention sont prépayés et sont offerts sans frais supplémentaires pour nos membres ou à un tarif préférentiel.

- Plusieurs services sont offerts sans frais additionnels aux entreprises membres de MultiPrévention :
  - Les repas-conférences
  - Plusieurs formations

- Le service de conseils

[Pour en savoir plus](#)

**8- Si une formation est offerte dans une région autre que la nôtre, peut-on s’y inscrire quand même?**

Bien sûr. Nous tentons d’offrir nos formations dans toutes les régions du Québec, mais advenant le cas où vous préféreriez assister à l’une d’entre elles à l’extérieur de votre région, c’est possible de le faire sans aucun problème.

**9- Combien coûtent les formations ?**

Les tarifs varient selon le type de formation.

Formations en séances publiques :

Prix par personne pour les entreprises membres : 45\$+taxes

Prix par personne pour les entreprises non membres : 90\$+taxes

Pour les formations en entreprise et les formations pratiques, consultez le catalogue des formations sous la section [Publications](#) de notre site Web.

Parmi nos 35 formations, plusieurs sont offertes [sans frais additionnels](#) aux entreprises membres de MultiPrévention.

**10- Avec vous un bulletin ou une infolettre ? Comment fait-on s'abonner?**

MultiPrévention publie un bulletin d'information en format papier ou électronique ainsi qu'une infolettre. Pour vous abonner à notre [bulletin](#), à l'[infolettre](#) (au bas de la page).

**11- Nous avons une mutuelle en prévention. Pourquoi devrions-nous recourir à vos services?**

MultiPrévention offre des services en prévention qui peuvent être complémentaires à ceux offerts par les mutuelles de prévention. Par ailleurs, si vous êtes une entreprise membre de MultiPrévention, vous payez déjà pour obtenir nos services via une cotisation prélevée par la CNESST.